

CCAS de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .09 / 2024

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 juin,

En exercice : 16

De Présents : 10

De votants : 13

Le Conseil d'Administration étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.

Présents :

Mme BIGEL Anne-Marie - Mme BOUCHER Julie – Mme DOLE Stéphanie - Mme DURANDO Danielle - Mme GACNIK Marie-France – Mme THIERRY Martine - M. ROSSI Patrick – Mme SCOTTO Fabienne – Mme VEZZOSO Andrée

Absent(e)s excusés :

*Mme DUPONT Karine donne procuration à Mme BOUCHER Julie
M. RABILLER Noël donne procuration à Mme THIERRY Martine
Mme YZQUIERDO Laurence donne procuration à Mme GACNIK Marie-France*

Absent(e)s :

*Mme DELOR Isabelle
M. GAUTIER Franck
M. SEIGNOBOS Jean-Luc*

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame DURANDO Danielle ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du service social.

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial du Centre de gestion 83.

Compte tenu de la réorganisation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le besoin de professionnaliser l'entité non encore pourvue d'emplois, il convient de modifier le tableau des emplois et des effectifs du CCAS.

Au vu de l'appel à candidature qui sera réalisé, il convient ainsi de créer un poste de Conseiller(e) en économie sociale et familiale à temps complet- Catégorie A, et de modifier le tableau des emplois et des effectifs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

CONSIDERANT que par l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

ET APRES en avoir constaté,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Président.

Article 2 :

D'ETABLIR le tableau des emplois tel que proposé.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en relation avec cette affaire.

Article 4 :

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président

Fernand BRUN

PO le
mme



Juve.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240606-CCASDEL09_2024-AR